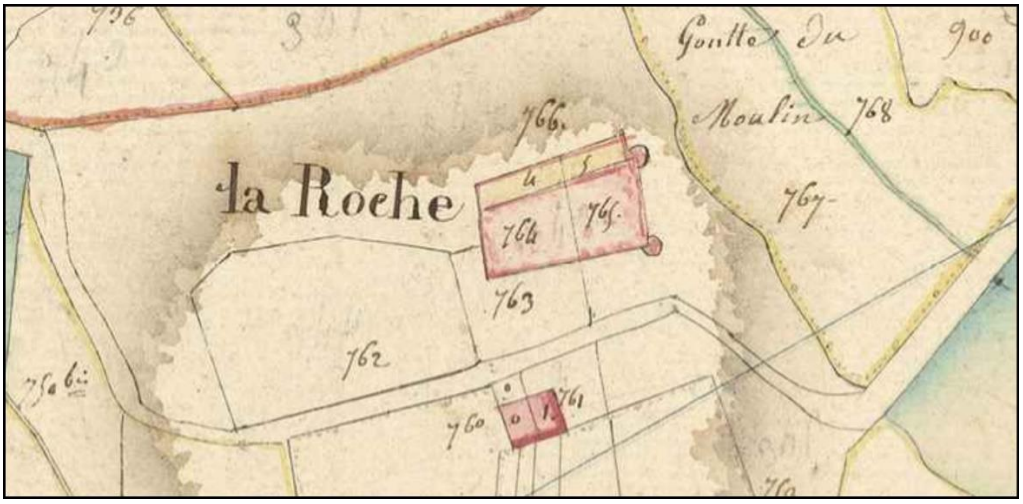
La Roche-Mouhet (Indre) :
Trajectoire d'une résidence seigneuriale secondaire (XVIe–XIXe siècle)

John Waples
Mouhet (Indre)



Résumé

La Roche-Mouhet était une résidence seigneuriale rurale de rang secondaire située dans le territoire de Mouhet, dans la zone de contact historique entre Berry, Marche et Limousin. Absente de la documentation médiévale conservée, elle émerge au début du XVIe siècle comme siège seigneurial nommé à la suite de sa transmission de la famille de Mouhet à celle des Vérines. L'alliance conclue en 1540 entre les Vérines et les Martin de La Goutte-Bernard établit un lien d'affinité durable qui conditionne l'évolution ultérieure du site.

L'étude croise l'analyse cartographique (Atlas de Trudaine, carte de Cassini, cadastre napoléonien), les matrices cadastrales, la reconstruction généalogique et des sources narratives afin de restituer la trajectoire du lieu. Entre 1590 et 1614, La Roche-Mouhet passe dans le patrimoine des Martin et devient l'assise territoriale d'une branche cadette. En 1664, cette branche hérite de La Goutte-Bernard, entraînant une inversion dynastique qui confère temporairement à La Roche-Mouhet une importance structurale au sein du lignage, sans pour autant lui donner une prééminence architecturale.

Au milieu du XVIIIe siècle, la seigneurie entre en indivision et connaît une dilution administrative. À l'époque révolutionnaire, le nom subsiste comme désignation personnelle détachée de toute autorité territoriale effective. Le cadastre de 1829 atteste encore l'existence matérielle de l'habitation, déjà en état de dégradation, tandis que les sources antiquaires du milieu du XIXe siècle enregistrent sa disparition complète.

La Roche-Mouhet illustre ainsi le cycle de vie d'une petite résidence seigneuriale rurale : assise territoriale d'une branche cadette, ponctuellement décisive dans les mécanismes de succession, progressivement réduite à une survivance nominale, puis effacée du paysage sans laisser de vestige monumental.

Rev. 6

1. Cadre géographique et territorial

Mouhet et son environnement immédiat

La Roche-Mouhet était située sur le territoire de la commune de Mouhet, dans une zone de contact ancienne entre les provinces historiques du Berry, de la Marche et du Limousin.[1] Cette position frontalière ne constitue pas un simple élément descriptif : elle conditionna la visibilité documentaire du site ainsi que les cadres administratifs dans lesquels il apparaît ultérieurement. Cette situation liminaire devait également influer sur les modalités de transmission seigneuriale qui marqueront son histoire.

Mouhet s'inscrit dans un système de vallons peu encaissés mais nettement structurés, organisés par de petits cours d'eau et par un réseau d'étangs artificiels, le tout encadré par des reliefs doux plutôt que par des hauteurs abruptes. Le paysage se caractérise par l'alternance de terres agricoles ouvertes, de pentes boisées et de zones basses humides. Cette configuration est déjà perceptible dans la cartographie moderne et se trouve confirmée par les relevés cadastraux du XIXe siècle.[2]

La Roche-Mouhet occupait une position légèrement dominante au-dessus du fond de vallée, sur un modeste éperon surplombant le bourg de Mouhet. Sans constituer un point culminant ni une hauteur stratégique, le site se distinguait nettement des zones basses environnantes. Implanté sur un terrain compact et stable, entre deux écoulements, il bénéficiait d'assises solides tout en demeurant étroitement lié au système hydraulique local.[3] Son implantation, au-dessus mais non à l'écart du fond de vallée, suggère moins une forteresse isolée qu'une résidence intégrée à l'économie agraire et hydraulique du terroir.[4]

L'environnement immédiat de La Roche-Mouhet la reliait directement à plusieurs localités voisines :

- Mouhet (bourg), en contrebas, centre des fonctions paroissiales, communautaires et, plus tard, artisanales, où est attesté un moulin;[5]
- Mazou (ou Maxou), desservi par un chemin passant devant La Roche-Mouhet et franchissant la digue d'un étang;[6]
- L'Ajonc (ou La Jonc), vers lequel se prolonge ce même axe de circulation, indiquant un itinéraire de passage plutôt qu'un accès privé;[7]
- Rhodes (ou Rode), siège d'un château attesté, intégré au même système territorial;[8]

[1] Sur la position de Mouhet dans une zone de contact entre Berry, Marche et Limousin, voir la cartographie ancienne et les cadres administratifs de l'Ancien Régime.
[2] Cadastre napoléonien de la commune de Mouhet, section D3, 1829 (Archives départementales de l'Indre, 3 P 134/23).
[3] Indre, Conseil général, *Rapports et délibérations du Conseil général de l'Indre*, 1866, p. 129-130 (secteur de Mouhet, La Roche et Mazou).
[4] Cartes de l'époque moderne (Atlas de Trudaine ; carte de Cassini).
[5] Carte de Cassini ; sources communales relatives au moulin du bourg de Mouhet.
[6] Atlas de Trudaine pour la généralité de Bourges, route de Paris à Toulouse, c. 1745-1780.
[7] Ibid.
[8] Carte de Cassini, seconde moitié du XVIIIe siècle.

- La Goutte-Bernard, principal centre seigneurial de la région, abondamment documenté et géographiquement proche.[9]

Les cartes des XVIIe et XVIIIe siècles montrent que La Roche-Mouhet se situait à un point de convergence entre voies de circulation, aménagements hydrauliques et habitat. Le chemin qui longeait le site reliait Mouhet à Mazou d'un côté et se poursuivait vers L'Ajonc de l'autre, confirmant que la résidence s'inscrivait dans un réseau de circulation local structurant et non dans une impasse seigneuriale fermée.[10]

Deux étangs artificiels, désignés au XIXe siècle sous le nom d'Étangs de la Roche, sont explicitement associés au site dans la documentation cadastrale, ainsi qu'une pièce d'eau secondaire.[11] La présence de ces retenues, conjuguée au toponyme voisin Goutte du Moulin, témoigne d'un paysage profondément modelé par la maîtrise de l'eau. Dans les régions de la Marche et du Limousin, les étangs de cette nature répondaient fréquemment à des fonctions multiples : régulation hydraulique, soutien agricole et, souvent, exploitation piscicole. Cette interprétation, d'abord suggérée par le contexte régional, est confirmée dans le cas de La Roche-Mouhet par les matrices cadastrales du XIXe siècle, qui qualifient formellement les principaux étangs de pêcheries.[12] Si un moulin est attesté au bourg de Mouhet, aucune source ne permet d'établir l'existence d'une activité meunière à La Roche-Mouhet même.[13]

Ce qui peut être affirmé avec certitude, c'est que La Roche-Mouhet ne correspondait ni à une désignation abstraite ni à un simple titre honorifique. Il s'agissait d'une habitation matériellement implantée, insérée dans le relief, le réseau viaire et le système hydraulique de Mouhet et de ses environs. Par son échelle, son implantation et son environnement, elle se distingue cependant des grands sites fortifiés régionaux. Les données disponibles conduisent à l'identifier comme une résidence seigneuriale de modeste ampleur, solidement ancrée territorialement mais dépourvue de dimension monumentale. Son importance historique tient moins à son architecture qu'au rôle qu'elle joua, ultérieurement, dans un réseau de parenté et de transmissions territoriales qui, au XVIIe siècle, devait infléchir l'équilibre interne de la lignée des Martin.[14]

Les cartes mentionnées ci-dessus sont reproduites en annexe 1.[15]

[9] Sources généalogiques et historiques relatives à La Goutte-Bernard, notamment *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*.
[10] Atlas de Trudaine ; cadastre napoléonien de Mouhet, 1829.
[11] Cadastre napoléonien de Mouhet, section D3, 1829.
[12] L. Touchart, « Définition de l'étang en géographie limnologique », 2007
[13] Carte de Cassini ; cadastre napoléonien de Mouhet, 1829.
[14] Analyse croisée des sources cartographiques et cadastrales.
[15] Voir annexe cartographique.

2. La Roche-Mouhet dans la cartographie moderne

Données cartographiques des XVIIIe et début du XIXe siècles

La localisation et l'implantation matérielle de La Roche-Mouhet peuvent être examinées à travers une série de sources cartographiques des XVIIIe et début du XIXe siècles, dont la confrontation offre des perspectives complémentaires. Il s'agit principalement de l'Atlas de Trudaine, dressé entre le milieu et la fin du XVIIIe siècle dans le cadre de l'amélioration du réseau routier royal ; de la carte de Cassini, premier relevé systématique du territoire français, exécuté dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ; et enfin du cadastre napoléonien de 1829, qui fournit une représentation parcellaire détaillée. L'analyse croisée de ces documents permet de situer La Roche-Mouhet avec précision dans son paysage et dans son système de circulation local. Elle établit également la continuité matérielle du site à une époque où son rôle seigneurial s'était déjà infléchi au sein de la structure interne de la lignée des Martin.[16]

Les premières représentations cartographiques dans lesquelles La Roche-Mouhet peut être identifiée avec certitude apparaissent dans l'Atlas de Trudaine (1745–1780). Bien que conçues à des fins administratives et techniques, ces planches offrent une image précise de l'habitat, du relief, des aménagements hydrauliques et des voies de communication. Sur les feuilles couvrant l'itinéraire de Paris à Toulouse, Mouhet figure sous la forme « Mouet ». Immédiatement au sud-ouest du bourg, le site désigné sous le nom de « La Roche » apparaît nettement comme une unité d'habitat distincte. Sa position correspond à un léger éperon dominant le fond de vallée, surplombant Mouhet et bordé de pentes boisées. Le modelé figuré confirme une élévation modeste, excluant toute situation de hauteur dominante ou stratégique.[17]

La carte de Cassini, levée dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, vient confirmer et préciser cette lecture topographique. Au même emplacement, « La Roche » est représentée sur un relief nettement distinct du fond de vallée et située entre deux écoulements convergents. Cette configuration confirme que l'habitation se trouvait au-dessus de la zone hydraulique active, et non intégrée à celle-ci. Dans ce contexte régional, où les moulins sont systématiquement implantés sur les cours inférieurs des ruisseaux afin de bénéficier d'une pente et d'une force hydraulique suffisantes, la présence d'un moulin à La Roche-Mouhet apparaît peu probable. Le moulin attesté dans ce secteur se situe d'ailleurs en contrebas, dans le bourg de Mouhet, là où les conditions hydrauliques sont réunies.[18]

Les planches de Trudaine montrent en outre que La Roche-Mouhet était implantée directement sur un axe de circulation local intégré à un réseau plus large. La voie venant de Mazou (ou Maxou) franchit la digue d'un étang immédiatement adjacent au site, longe l'habitation, puis se prolonge vers La Jonc. Cette configuration indique clairement qu'il ne s'agissait pas d'un accès privatif conduisant à une résidence isolée, mais d'un itinéraire de passage reliant plusieurs localités.[19]

[16] Atlas de Trudaine ; carte de Cassini ; cadastre napoléonien de Mouhet, 1829 (Archives départementales de l'Indre, 3 P 134/23).
[17] Atlas de Trudaine pour la généralité de Bourges, route de Paris à Toulouse, c. 1745-1780.
[18] Carte de Cassini, seconde moitié du XVIII[e] siècle ; cadastre napoléonien de Mouhet, 1829.
[19] Atlas de Trudaine, ibid.

Les aménagements hydrauliques constituent un élément central de la représentation de Trudaine. Un ou plusieurs étangs apparaissent à proximité immédiate de La Roche-Mouhet, retenus par une levée de terre franchie par la route. Ces pièces d'eau s'inscrivent dans le système de vallée et sont visuellement reliées aux ruisseaux qui traversent le bourg de Mouhet. Si les cartes ne précisent pas leur fonction, leur dimension, leur forme et la présence d'ouvrages de retenue suggèrent un aménagement maîtrisé plutôt qu'un élément purement ornemental. Dans les régions de la Marche et du Limousin, de telles retenues répondaient traditionnellement à des usages multiples, parmi lesquels la régulation hydraulique et la production piscicole. En l'absence de mention explicite dans la cartographie du XVIIIe siècle, cette interprétation demeure d'abord hypothétique.[20]

La relation entre La Roche-Mouhet et les centres voisins apparaît également avec netteté dans ces documents. Rhodes, où un château est attesté par les sources écrites, figure sur les mêmes séries cartographiques, confirmant l'existence d'un réseau local de résidences seigneuriales ou para-seigneuriales. Dans cet ensemble, La Roche-Mouhet occupe une position intermédiaire : ni isolée ni dominante, mais intégrée à un système territorial structuré par les voies, l'eau et la proximité d'autres sièges, dont l'importance relative devait évoluer non par transformation architecturale, mais par les jeux successifs de transmission et d'héritage.[21]

Une représentation plus détaillée est fournie par le cadastre napoléonien de Mouhet, achevé en 1829 (section D3). La Roche-Mouhet y est explicitement figurée en bâti, colorée en rose, ce qui atteste une habitation distincte d'une simple dépendance agricole. Le plan fait apparaître un corps principal de plan rectangulaire, accompagné d'une cour du côté tourné vers Mouhet. Sur la façade orientée vers Mazou, deux annexes circulaires sont accolées à l'édifice. Le cadastre ne précise pas la fonction de ces éléments ; s'ils peuvent évoquer des tourelles d'escalier ou des constructions de service, aucune interprétation ne saurait dépasser ce que permet la simple observation planimétrique.[22]

En vis-à-vis du bâtiment principal, de l'autre côté du chemin, deux constructions plus modestes sont également représentées, suggérant soit des logements dépendants, soit un petit groupement d'habitat associé. La voie est nettement tracée, franchissant de nouveau la digue et se poursuivant vers La Jonc, ce qui confirme la continuité déjà observée sur les cartes de Trudaine et de Cassini.[23]

Le cadastre conserve en outre une toponymie révélatrice. Deux retenues sont désignées sous le nom d'« Étang de la Roche », accompagnées d'une troisième pièce d'eau de moindre dimension. Des parcelles voisines portent des appellations telles que « Goutte du Moulin », signalant un écoulement descendant vers la vallée et renforçant l'image d'un paysage structuré par la maîtrise de l'eau. Les matrices cadastrales de Mouhet précisent que les principaux Étangs de la Roche sont formellement classés comme *pêcheries* au début du XIXe siècle. Cette mention établit l'usage piscicole documenté de ces retenues et transforme une

[20] L. Touchart, « Définition de l'étang en géographie limnologique », 2007.
[21] Carte de Cassini ; sources historiques relatives à Rhodes.
[22] Cadastre napoléonien de Mouhet, section D3, 1829.
[23] Atlas de Trudaine ; carte de Cassini.

hypothèse régionale en constat attesté.[24] Si l'existence d'un moulin est assurée dans le bourg de Mouhet, aucune installation meunière n'est signalée à La Roche-Mouhet elle-même.[25]

Pris ensemble, ces documents cartographiques offrent une image cohérente sur près d'un siècle. La Roche-Mouhet apparaît comme un site réel et habité, inséré dans le réseau viaire local, associé à des aménagements hydrauliques structurants et implanté au-dessus, sans en être séparé, du bourg de Mouhet. Les cartes attestent la continuité de son implantation et de son occupation, sans révéler d'agrandissement notable, de reconstruction défensive ou de monumentalisation seigneuriale.[26]

Il importe également de souligner ce que ces sources ne montrent pas. Au début du XIXe siècle, La Roche-Mouhet n'apparaît plus que comme un ensemble résidentiel modeste. Aucun indice ne suggère un développement architectural tardif ou une réaffirmation de statut. Quelques décennies après l'établissement du cadastre, les sources antiquaires signaleront la disparition complète du site. Le corpus cartographique conserve ainsi l'image de La Roche-Mouhet à la veille de son effacement matériel, fixant sa configuration au moment où elle s'apprête à sortir du paysage visible.[27]

Les cartes mentionnées ci-dessus sont reproduites en annexe 1.[28]

3. Les premières mentions documentaires (XIVe–XVe siècles)

Mouhet et son contexte seigneurial avant La Roche-Mouhet

Avant que La Roche-Mouhet puisse être suivie comme résidence nommée, le dossier documentaire doit être abordé de manière indirecte, à travers les mentions relatives à Mouhet et à son environnement immédiat. Pour la fin du Moyen Âge, ces sources éclairent le cadre social et territorial dans lequel La Roche-Mouhet apparaîtra ultérieurement, sans encore désigner le site lui-même.[29]

La mention la plus ancienne pertinente remonte à 1402, lorsqu'un Jean de Mouhet est attesté comme détenteur de rentes sur le lieu-dit des Gouges. Cette information nous est connue par des actes postérieurs, notamment une aliénation de ces rentes en 1544 par Jeanne de Vérine, fille de Jean et d'Anne de Mouhet. Les obligations attachées à ces rentes comprenaient notamment une journée d'homme à faucher ainsi qu'une vinade, ce qui renvoie à un régime de redevances coutumières caractéristique des petites seigneuries rurales.[30]

Ces notices, conservées dans les compilations érudites locales, en particulier le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, situent fermement le nom de Mouhet dans

[24] Archives départementales de l'Indre (AD36), 3 P 134/23, Mouhet, section D3 (cadastre napoléonien, 1829) et matrices cadastrales correspondantes (consultation février 2026), mentions des Étangs de la Roche classés « pêcheries ».
[25] Cadastre napoléonien de Mouhet, 1829.
[26] Analyse croisée des sources cartographiques du XVIIIe et du début du XIXe siècle.
[27] Société des Antiquaires de l'Ouest, *Mémoires*, 1862.
[28] Voir annexe cartographique.
[29] Méthodologie fondée sur l'analyse contextuelle des sources médiévales locales.
[30] *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, art. « Les Gouges », p. 257.

le tissu seigneurial du XVe siècle. Le lieu des Gouges se trouvait à proximité de Saint-Sulpice-les-Feuilles et de Rhodes, ce qui confirme l'existence d'un micro-espace structuré par des tenures nobles ou para-nobles étroitement imbriquées.[31]

Il importe toutefois de souligner ce que ces documents ne disent pas. Ils ne mentionnent ni « La Roche » ni « La Roche-Mouhet » comme résidence ; ils ne décrivent aucun bâtiment, aucun site fortifié, ni aucun siège explicitement attaché à la famille de Mouhet. La désignation « de Mouhet » doit donc être comprise avec prudence : elle relève d'un identifiant toponymique et non d'une preuve de résidence à un emplacement déterminé du territoire.[32]

Dans le même temps, d'autres acteurs apparaissent, appelés à jouer ultérieurement un rôle dans l'histoire de La Roche-Mouhet. La famille Martin, dont le siège principal à La Goutte-Bernard est solidement attesté dès le XVe siècle, s'affirme comme l'une des lignées dominantes du secteur. De même, l'espace comprenant Rhodes, Lavaupot et Mondon forme un ensemble territorial cohérent où coexistent résidences seigneuriales secondaires et centres de plus grande envergure. Si aucun lien direct entre les Martin et La Roche-Mouhet n'est encore perceptible au XVe siècle, la proximité géographique de La Goutte-Bernard et de Mouhet devait acquérir par la suite une importance structurelle.[33]

Pris ensemble, ces éléments permettent d'établir plusieurs points essentiels pour l'analyse ultérieure :

• Le nom de Mouhet est associé, dès le début du XVe siècle, à un statut noble ou semi-noble local ;
• Le territoire se caractérise par un morcellement seigneurial, des redevances coutumières et une forte interdépendance des sites ;
• Aucune source ne permet encore d'identifier La Roche-Mouhet comme résidence ou siège seigneurial à cette date.

Ces conclusions, en partie négatives, sont méthodologiquement déterminantes. Elles interdisent toute projection rétrospective des réalités des XVIe et XVIIe siècles sur la documentation médiévale et maintiennent une distinction nette entre contexte territorial et existence attestée du site.[34]

Des recherches locales plus récentes permettent toutefois de préciser la transition. Anne de Mouhet, fille du Jean de Mouhet mentionné dans les sources du XVe siècle, est attestée au début du XVIe siècle comme dame de La Roche de Mouhet. Son mariage, vers 1510, avec Jean de Vérines fournit l'explication la plus cohérente de la transmission de la seigneurie dans la lignée des Vérines. En 1526, elle apparaît veuve, ce qui implique la continuité de la possession sous le nom de Vérines. En l'absence d'acte formel de fondation conservé, la

[31] *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, art. « Les Gouges », p. 257.
[32] Principe de prudence toponymique appliqué aux désignations médiévales.
[33] Sources généalogiques et historiques relatives à La Goutte-Bernard, Rhodes et Mondon.
[34] Rappel méthodologique : distinction entre contexte et attestation directe.

convergence des indices généalogiques et territoriaux rend hautement probable que la désignation « La Roche-Mouhet » ait acquis sa stabilité documentaire à la faveur de cette alliance.[35] [36]

Ce n'est donc qu'au début du XVIe siècle, à la suite de la transmission Mouhet–Vérines, que La Roche-Mouhet peut être suivie comme résidence seigneuriale nommée en tant que telle. À partir de ce moment, le site cesse d'être une simple désignation territoriale implicite pour devenir un lieu identifié dans les sources, associé à des logiques de lignée, de succession et d'héritage. La section suivante marque dès lors le passage du contexte territorial à la documentation spécifique du site, à travers la connexion des Vérines et les premières attestations assurées de La Roche-Mouhet comme siège seigneurial.

4. La Roche-Mouhet et la connexion des Vérines (XVIe – début du XVIIe siècle)

Les premières attestations assurées de La Roche-Mouhet

Le passage des mentions contextuelles à une documentation propre au site s'opère au début du XVIe siècle, lorsque La Roche-Mouhet apparaît explicitement comme désignation seigneuriale. À partir de ce moment, les sources ne se contentent plus d'évoquer Mouhet comme territoire ou des individus portant ce nom : elles identifient La Roche-Mouhet comme un lieu distinct, associé à des personnes nommément désignées.[37]

Le premier ancrage documentaire assuré se trouve dans la lignée des Vérines. Comme il a été établi dans la section précédente, La Roche-Mouhet est très vraisemblablement entrée dans leur patrimoine par le mariage, vers 1510, d'Anne de Mouhet — qualifiée dame de La Roche de Mouhet — avec Jean de Vérines. Dans cette perspective, La Roche-Mouhet ne doit pas être interprétée comme une fondation nouvelle autour de 1500, mais comme une résidence dont la désignation se stabilise au moment de son passage dans un nouveau cadre lignager. Il s'agit d'une transmission, non d'une création.[38]

Au milieu du XVIe siècle, Jacques de Vérines porte le titre de seigneur de la Roche-Mouhet. Son mariage, en 1540, avec Marguerite Martin, fille de Jean Ier Martin de La Goutte-Bernard, place La Roche-Mouhet au croisement de deux lignées localement structurantes : les Martin et les Vérines. Cette alliance n'initie pas la possession vérinoise — déjà assurée par la transmission issue des Mouhet — mais elle établit un lien d'alliance durable entre La Roche-Mouhet et La Goutte-Bernard, dont les conséquences se manifesteront ultérieurement.[39]

[35] Philippe Barrault, communication et notes inédites (Parnac, Indre).

[36] Voir Drouault, *Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles* (1907 ; 2e éd., 1961) ; Marsaud, *Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles* (1985 ; 3e éd., 2015) ; *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* ; concordances généalogiques établies à partir de Geneanet (vérifiées par recoupement avec les monographies publiées).

[37] Sources généalogiques et narratives du XVIe siècle mentionnant explicitement La Roche-Mouhet.

[38] Sources généalogiques et narratives du XVIe siècle mentionnant explicitement La Roche-Mouhet.

[39] *Nobiliaire universel de France*, t. XV ; sources Martin et Vérines.

L'élément décisif n'est pas tant la précision chronologique que la nature des attestations : La Roche-Mouhet apparaît désormais comme un titre seigneurial reconnu, attaché à un individu nommé et inséré dans des mécanismes de transmission matrimoniale.

Dans les décennies suivantes, Jacques de Vérines est pleinement intégré au milieu noble régional. Il figure parmi les participants au conseil tenu en 1584 à la Maison Rouge pour régler les affaires de Mathurin Pot, où il est explicitement qualifié seigneur de La Roche de Mouhet. La composition de cette assemblée — réunissant des représentants des seigneuries de Rhodes, Lavaupot, Mondon et d'autres sites voisins — confirme l'insertion de La Roche-Mouhet dans un réseau de résidences seigneuriales de dimension modeste, plutôt que son isolement. Le Jacques de Vérines actif dans les années 1580 correspond généalogiquement à l'époux de Marguerite Martin ; son décès est attesté avant le 15 mai 1590.[40]

Le toponyme de « Maison-Rouge », qui désigne ici le lieu de réunion, ne correspond pas à une simple localisation descriptive. Il renvoie à une seigneurie identifiée, associée à la maison de Pot, et suffisamment reconnue pour servir de cadre à une assemblée juridictionnelle. La mention de ce lieu dans l'acte souligne ainsi l'existence d'un réseau local de résidences seigneuriales de rang variable, au sein duquel La Roche-Mouhet s'inscrit. La persistance ultérieure du nom dans la toponymie régionale suggère la transformation progressive de cette désignation seigneuriale en simple nom de lieu. Les représentations de l'Atlas de Trudaine suggèrent d'ailleurs, à l'emplacement de Maison-Rouge, un ensemble bâti structuré, organisé autour d'un espace central, ce qui renforce l'hypothèse d'un centre domanial plutôt que d'une simple habitation isolée.

Le caractère juridictionnel de cette assemblée mérite d'être souligné. L'acte du 3 mai 1584, conservé dans la *Généalogie de la Maison de Pot* (1782), relate une réunion formellement constituée de parents nobles convoqués en la juridiction de Mondon afin de pourvoir à la tutelle de Mathurin Pot, déclaré incapable d'administrer ses biens.

Parmi les comparants figure « Jacques de Vérines, écuyer, seigneur de La Roche-de-Mouhet », selon une formule identique à celle employée pour les autres titulaires de terres. Cette mention confirme qu'à la date de 1584 La Roche-de-Mouhet constituait une seigneurie reconnue et juridiquement intégrée aux structures de la noblesse régionale. Elle apporte ainsi une confirmation indépendante du statut établi de La Roche-Mouhet à la fin du XVIe siècle. (Voir annexe 4.)[41]

Les sources indiquent en outre que La Roche-Mouhet fut tenue conjointement par Jean II de Vérines et son frère Jacques, lesquels rendirent hommage pour cette terre en 1577. La disparition de La Roche-Mouhet de la titulature vérinoise au début du XVIIe siècle ne traduit donc pas une incertitude de statut, mais bien un transfert effectif de possession.[42]

[40] *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, notice relative au conseil de famille de 1584.

[41] Barthélemy de Chamborant de Drou, *Généalogie de la maison de Pot en Berry, Bourgogne et Poitou*, Paris, P.-G. Simon, 1782, p. 43 (source généalogique imprimée du XVIIIe siècle, fondée sur des actes aujourd'hui en partie disparus).

[42] Analyse comparative des titulatures seigneuriales locales.

Les données généalogiques indiquent également que La Roche-Mouhet constituait une possession partagée au sein de la famille de Vérines. Jacques de Vérines est en effet qualifié de *seigneur en partie de La Roche-de-Mouhet*, ce qui suggère que la seigneurie était déjà divisée entre plusieurs cohéritiers dans la seconde moitié du XVIe siècle. La mort de Jacques de Vérines, survenue avant le 18 mai 1590, fut suivie d'un partage successoral qui marque très probablement la dislocation définitive de cette possession au sein de la lignée.[43]

La littérature narrative de la fin du XVIe siècle offre un écho supplémentaire de cette situation, en mentionnant un Jacques de Vérines (ou Vernier) qualifié seigneur de La Roche de Mouhet. Si ces textes ne relèvent pas d'une documentation juridique stricte, ils corroborent néanmoins la persistance de l'association entre le nom des Vérines et celui de La Roche-Mouhet sur plusieurs décennies.[44]

Il convient toutefois de souligner les limites de ces témoignages. Aucun des textes conservés pour cette période ne décrit l'aspect matériel de La Roche-Mouhet, ni son étendue, ni son degré de fortification. Le titre de seigneur de la Roche-de-Mouhet ne suffit pas à établir une résidence permanente, ni à en faire un siège principal. Dans la hiérarchie locale suggérée par les sources, La Roche-Mouhet apparaît comme une résidence secondaire, d'importance inférieure à Rhodes et plus modeste que La Goutte-Bernard. Rhodes, attestée dès le Moyen Âge comme châtellenie et élevée au rang de marquisat au XVIIe siècle, dépassait largement ces deux sites par son ampleur territoriale et architecturale; La Goutte-Bernard, fondée à la fin du XVe siècle, constituait déjà une implantation seigneuriale de plus grande consistance.[45] [46]

La phase vérinoise s'achève vraisemblablement peu avant 1590, date à laquelle Jacques de Vérines est attesté comme décédé. Après cette date, La Roche-Mouhet disparaît de la titulature des Vérines. Le 12 août 1614, Annet Martin est solidement qualifié écuyer, seigneur de Chassenon et de La Roche-Mouhet. Le transfert de possession doit donc être situé dans l'intervalle 1590–1614.[47]

Compte tenu du lien d'alliance établi en 1540 entre les deux lignées, ce passage s'interprète plus vraisemblablement comme une consolidation au sein d'un réseau régional déjà étroitement interconnecté que comme une aliénation brutale. Il intervient dans un contexte de recompositions patrimoniales marquées par les déséquilibres politiques et économiques consécutifs aux guerres de Religion.

Une phase intermédiaire possible impliquant la famille Delouche a été suggérée dans l'historiographie régionale. L'archiviste Eugène Hubert mentionne Michel Delouche comme

[43] Jean-Louis Ruchaud, Louis de Vasson, Madeleine Lepetit, Jean Bonhomme de Montaigut et Fernand Gaudy, *Généalogies limousines et marchoises*, t. II (Mayenne : Yves Floch, 1984), p. 253-255.
[44] Sources narratives de la fin du XVIe siècle mentionnant Jacques de Vérines (ou Vernier).
[45] Analyse comparative des titulatures seigneuriales locales.
[46] Voir l'historiographie régionale dans Ducourtieux, *Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles*, ainsi que les recherches locales concordantes (P. Barrault, correspondance privée, février 2026).
[47] Voir Drouault, *Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles* (1907 ; 2e éd., 1961) ; Marsaud, *Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles* (1985 ; 3e éd., 2015) ; *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* ; concordances généalogiques établies à partir de Geneanet (vérifiées par recoupement avec les monographies publiées).

seigneur de La Roche-Mouhet au moment de son entrée au service du roi, tout en indiquant que Martin Delouche, sieur de La Ronde à Parnac et père de Michel, aurait pu acquérir cette propriété vers la fin du XVIe siècle. Des références similaires apparaissent dans les papiers généalogiques d'Édouard Aujay de La Dure, aujourd'hui conservés aux archives de l'Indre. Ces indications demeurent toutefois secondaires et n'ont pas encore été corroborées par des actes d'archives conservés établissant directement la possession de La Roche-Mouhet par la famille Delouche. En l'absence d'une telle documentation, l'hypothèse d'une phase Delouche entre la possession des Vérines et celle des Martin doit donc rester provisoire.[48]

5. Les Martin et La Roche-Mouhet (XVIIe–XVIIIe siècles)

La Roche-Mouhet dans la constellation seigneuriale des Martin

Le passage de La Roche-Mouhet dans le patrimoine des Martin doit être situé dans l'intervalle 1590–1614, après sa disparition de la titulature des Vérines et avant sa première attestation assurée entre les mains de la famille Martin. À partir du début du XVIIe siècle, La Roche-Mouhet apparaît de manière récurrente associée à des membres de cette lignée, dont le siège principal à La Goutte-Bernard est solidement documenté depuis la fin du Moyen Âge. Dans cette première phase, La Roche-Mouhet ne se substitue pas à La Goutte-Bernard comme centre de gravité du lignage ; elle constitue le fondement territorial d'une branche cadette.

La première mention certaine date de 1614, lorsque Annet Martin, fils de Jean Martin II et de Françoise d'Aubusson, est qualifié *écuyer, seigneur de Chassenon et de La Roche-Mouhet*.[49] Cette double désignation est significative. Elle place La Roche-Mouhet aux côtés de Chassenon comme élément d'un ensemble de biens portés par un membre cadet de la famille, et non comme siège principal du lignage. Dès l'origine de la phase martinienne, La Roche-Mouhet fonctionne ainsi comme un marqueur seigneurial distinctif, servant d'assise territoriale à une branche secondaire au sein d'une constellation déjà complexe de possessions.

L'intégration de La Roche-Mouhet dans le patrimoine martinien est confirmée par la maintenue de noblesse du 26 mai 1634 (voir Annexe 2). Dans cette procédure formelle conduite par les officiers royaux de l'élection du Blanc, Louis Martin et son frère Annet sont expressément qualifiés de « seigneurs de La Goutte-Bernard et Roche de Mouhet ». Après examen de leurs titres et preuves généalogiques, ils furent maintenus dans leurs privilèges de noblesse. La mention de La Roche-Mouhet dans ce contexte administratif atteste que la

[48] L'hypothèse d'une possession par la famille Delouche repose principalement sur des mentions figurant dans les travaux et notes de recherche d'Eugène Hubert et d'Édouard Aujay de La Dure, reprises dans certaines études historiques locales, mais qui n'ont pas encore été confirmées par des documents notariés ou féodaux conservés.
[49] *Nobiliaire universel de France*, t. XV, art. Martin.

seigneurie possédait une valeur juridique reconnue et constituait une composante légitime de l'assise territoriale de la lignée. (Voir annexe 2.)[50]

Ce schéma se prolonge au fil des générations. En 1642, Jean Martin III, qualifié seigneur de Chassenon et de La Roche-Mouhet, épouse Anne Couraud, fille de Guy Couraud, seigneur de la Roche-Chevreuse. En 1669, la noblesse de ses enfants est confirmée par jugement à Bourges.[51] Dans ce contexte juridique, la mention de La Roche-Mouhet ne relève pas d'un simple ornement onomastique : elle participe du dispositif formel par lequel identité, rang et continuité lignagère sont établis. La récurrence du titre dans des actes de reconnaissance officielle atteste la stabilité de La Roche-Mouhet comme terre titulaire durable, et non comme acquisition éphémère.

Au milieu du XVIIe siècle, La Roche-Mouhet apparaît parfois en tête de la titulature. Louis Martin, marié en 1662 à Gabrielle de Saint-Aignan de La Gastine, est désigné dans certaines sources comme *seigneur de la Roche-de-Mouhet, puis de La Goutte-Bernard*.[52] Cette inversion n'est pas purement stylistique. En 1664, à la suite de l'extinction de la branche aînée de La Goutte-Bernard, Louis — déjà établi comme seigneur de Roche-de-Mouhet — hérite du siège principal. La branche cadette enracinée à La Roche-Mouhet devient ainsi la branche aînée du lignage Martin. La Roche-Mouhet ne rivalise pas architecturalement avec La Goutte-Bernard, mais elle constitue la plateforme dynastique à partir de laquelle s'opère la transmission du centre seigneurial majeur.

Louis Martin décède en 1679. Les mécanismes successoraux consignés dans les sources généalogiques et archivistiques montrent que La Roche-Mouhet continue alors de circuler au sein de lignes collatérales. Son fils Joseph Martin est qualifié seigneur de l'Ajonc et de La Roche-Mouhet et laisse postérité.[53] Cette mention confirme que La Roche-Mouhet demeure intégrée à la trame lignagère après l'inversion dynastique de 1664. Parallèlement, d'autres branches portent des titres issus de possessions distinctes, telles que Peudemont, illustrant la fragmentation progressive de l'identité seigneuriale entre plusieurs pôles.

Tout au long du XVII^{e} siècle, La Roche-Mouhet demeure une terre titulaire au sein de la lignée Martin. Elle ne supplante pas La Goutte-Bernard comme centre architectural ou cérémoniel ; son importance réside principalement dans sa fonction dynastique. Lorsque la branche aînée de La Goutte-Bernard s'éteint en 1664, la branche cadette établie à La Roche-Mouhet hérite du siège principal. À ce moment, La Roche-Mouhet constitue la plateforme structurale à partir de laquelle s'opère la transmission.

Aucun document conservé n'atteste formellement une résidence permanente à La Roche-Mouhet durant la période martinienne. Sa présence dans la titulature et dans les actes de reconnaissance officielle confirme une valeur juridique et symbolique, plus qu'un rôle résidentiel démontré.

[50] « Maintenue de noblesse pour Louis Martin, seigneur de La Goutte-Bernard (26 mai 1634) », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 58 (1908), p. 264–265 (transcription d'un acte conservé aux archives de Mme de Kerninon).
[51] Jugement de noblesse rendu à Bourges en 1669 ; sources généalogiques Couraud–Martin.
[52] Sources narratives et archivistiques relatives à Louis Martin (mariage de 1662).
[53] *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, notices du XVII^{e} siècle.

Au milieu du XVIIIe siècle, cette cohérence s'effrite. En 1755, la seigneurie est dite indivise entre plusieurs branches, marquant le passage d'un instrument dynastique à un bien partageable. À partir de ce point, La Roche-Mouhet cesse d'agir comme centre seigneurial opérant et entre dans la phase terminale de son évolution historique.[54]

6. Indivision, déclin et perte de fonction (XVIIIe siècle)

La Roche-Mouhet comme seigneurie résiduelle et indivise

Au milieu du XVIIIe siècle, La Roche-Mouhet ne fonctionne plus comme centre seigneurial cohérent et autonome. Les sources ne la présentent plus comme titre principal porté par le chef de lignée, ni comme résidence associée à une gestion active du domaine. Elle apparaît désormais comme un bien résiduel, conservé dans la mémoire juridique mais affaibli dans ses dimensions pratiques et sociales.[55]

Le moment décisif intervient en 1755, lorsque Jean Martin, seigneur de La Goutte-Bernard et de Bois-Robin, est mentionné comme procédant au partage de la seigneurie de La Roche de Mouhet avec ses cohéritiers. La terre est expressément dite indivise avec la branche de Peudemont.[56] Cette qualification est lourde de signification. L'indivision ne renvoie pas seulement à une copropriété ; elle implique une dilution de l'autorité et des responsabilités, particulièrement sensible pour une seigneurie de dimension modeste. L'acte de 1755 ne constitue pas une rupture, mais formalise un processus d'effritement engagé dès la fin du XVIIe siècle, après la consolidation dynastique culminant en 1664.

À cette date, La Roche-Mouhet ne figure plus parmi les titres majeurs portés par les membres principaux du lignage. Elle est absente de la titulature dominante de Jean Martin lui-même et subsiste principalement comme objet de partage. Ce changement de statut traduit une mutation plus large : La Roche-Mouhet cesse d'être un marqueur identitaire opérant pour devenir un actif divisible, l'un des biens secondaires susceptibles de répartition entre branches collatérales.[57]

Cette évolution prolonge des tendances déjà observées au sein de la famille Martin. Si La Roche-Mouhet avait servi d'assise territoriale à la branche qui accéda au siège principal en 1664, elle n'avait jamais remplacé La Goutte-Bernard comme centre architectural ou cérémoniel du lignage. L'indivision représente l'aboutissement de ce processus : la valeur symbolique du site subsiste, mais sa capacité à soutenir une résidence entretenue, des investissements ou une affirmation matérielle décline fortement. Une petite seigneurie partagée entre plusieurs détenteurs se prête mal à une gestion cohérente ou à une mise en valeur durable.[58]

[54] Acte de partage de 1755 ; sources généalogiques Martin–Peudemont.
[55] Analyse de la documentation domaniale et titulature du milieu du XVIIIe siècle.
[56] Acte de partage de 1755 ; sources généalogiques Martin–Peudemont.
[57] Évolution des usages titulaires au sein de la famille Martin.
[58] Comparaison avec d'autres seigneuries rurales mineures en situation d'indivision.

Le silence documentaire qui suit est révélateur. Après le milieu du XVIIIe siècle, La Roche-Mouhet disparaît presque entièrement des actes de gestion, des contrats et des désignations principales. Lorsqu'elle est encore mentionnée, c'est sous une forme atténuée, attachée à des individus comme désignation de convenance plutôt que comme indice d'un contrôle effectif du territoire. Aucun élément ne suggère des travaux de restauration, de reconstruction ou de réoccupation active durant cette période.[59]

Il convient de ne pas interpréter ce déclin comme un événement brutal. Les sources ne signalent ni destruction violente, ni confiscation spectaculaire, ni abandon soudain. Il s'agit d'une érosion progressive des fonctions, phénomène fréquent pour les résidences rurales secondaires à la fin de l'Ancien Régime. À mesure que le pouvoir seigneurial se concentre et que les pratiques administratives évoluent, de nombreux sites de rang intermédiaire perdent leur utilité institutionnelle.[60]

À la veille de la Révolution, La Roche-Mouhet ne constitue plus un lieu d'autorité effective ni un centre actif de direction lignagère. Elle subsiste principalement comme référence juridique et généalogique. Durant la période révolutionnaire, la désignation « de La Roche-Mouhet » apparaît encore comme identifiant personnel, signe de la persistance des usages onomastiques territoriaux alors même que les structures seigneuriales sont démantelées. Le cadastre napoléonien de 1829 montre toutefois que l'habitation existait encore matériellement au début du XIXe siècle, figurée comme un ensemble résidentiel modeste inséré dans le réseau viaire et hydraulique local. Ce n'est que dans les témoignages antiquaires du milieu du XIXe siècle que le site est décrit comme disparu. Le déclin de La Roche-Mouhet fut donc progressif : d'abord administratif, puis symbolique, et enfin matériel.[61]

7. La Roche-Mouhet comme nom pendant la Révolution

Désignation personnelle détachée du lieu (années 1790)

À la veille de la Révolution française, La Roche-Mouhet ne fonctionne plus comme centre seigneurial actif et ne figure plus dans les actes de gestion ou d'administration locale. Le nom subsiste néanmoins brièvement comme désignation personnelle, porté par des individus dont l'identité sociale demeure liée à d'anciens titres territoriaux.[62]

Un exemple particulièrement révélateur apparaît en 1796 dans les mémoires de Jean-Nicolas Dufort de Cheverny, qui relatent l'arrestation et l'emprisonnement d'un homme désigné sous le nom de « M. de La Roche-Mouhet ». Une note éditoriale l'identifie comme Pierre Martin, membre de la parenté élargie des Martin anciennement associée au site et ancien garde du corps du comte d'Artois. Il y est décrit comme âgé de trente-trois ans, marié, vivant paisiblement avant son arrestation et conservant les manières d'un gentilhomme.[63]

[59] Absence de mentions de travaux ou de résidence dans les sources postérieures à 1755.
[60] Contexte général de la fin de l'Ancien Régime et transformation des structures seigneuriales.
[61] Continuité onomastique et disparition fonctionnelle du site.
[62] Disparition de La Roche-Mouhet des sources foncières et administratives à la fin de l'Ancien Régime.
[63] J.-N. Dufort de Cheverny, *Mémoires sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, t. II, 1886.

Le récit montre clairement que la désignation « de La Roche-Mouhet » fonctionne ici comme marqueur social, indépendamment de toute réalité foncière effective. L'arrestation de Pierre Martin ne repose sur aucune accusation liée à la possession d'un domaine, à une résidence effective ou à l'exercice d'une autorité locale. Le nom, détaché de toute maîtrise territoriale démontrable, suffit à le faire entrer dans la catégorie des « prétendus émigrés » visés par les juridictions révolutionnaires.[64]

Le témoignage ne fournit aucun indice permettant d'affirmer que La Roche-Mouhet constituait encore un centre d'autorité. La désignation opère exclusivement comme repère généalogique et social. Le texte ne précise pas si l'édifice subsistait matériellement à cette date ; l'absence de toute référence à une habitation renforce toutefois l'impression d'un décalage entre le titre et l'occupation réelle. La Roche-Mouhet survit ici principalement comme élément d'une nomenclature héritée.[65]

L'usage du nom durant la période révolutionnaire marque une transformation ultime dans l'histoire du site. Ce qui avait été une résidence seigneuriale insérée dans un territoire devient, à la fin du XVIIIe siècle, un identifiant social détaché de toute autorité effective. La Révolution, hostile aux distinctions héritées, rend cette survivance symbolique non seulement anachronique, mais politiquement suspecte. Toutefois, la disparition matérielle du lieu n'est pas immédiate. Le cadastre napoléonien de 1829 atteste encore l'existence d'un bâtiment à l'emplacement de La Roche-Mouhet. L'effacement du site s'est donc opéré progressivement : d'abord institutionnel, ensuite symbolique, enfin matériel.[66]

8. Disparition et clôture historique (milieu du XIXe siècle)

« Disparu sans laisser de souvenir »

La dernière mention documentaire de La Roche-Mouhet ne décrit ni ruine spectaculaire ni abandon dramatique, mais une absence. Au début des années 1860, le site est signalé comme ayant entièrement disparu du paysage.[67]

Les matrices cadastrales liées au relevé de 1829 montrent que, si le plan figure encore une habitation à l'emplacement de La Roche-Mouhet, les premières inscriptions fiscales du XIXe siècle qualifient déjà le bâtiment principal d'état de ruine. La propriété apparaît alors morcelée entre divers exploitants agricoles locaux et, pour partie, le domaine public. Cette coexistence d'une présence cartographique et d'une dégradation fiscale confirme que la résidence avait cessé de fonctionner bien avant sa mention antiquaire du milieu du XIXe siècle et que son effacement fut progressif.[68]

[64] J.-N. Dufort de Cheverny, *Mémoires sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI*, t. II, 1886.
[65] Analyse onomastique et sociale de l'usage des titres territoriaux pendant la Révolution.
[66] Contexte politique et judiciaire de la période révolutionnaire.
[67] Sources antiquaires du milieu du XIXe siècle.
[68] AD36, 3 P 134/23, Mouhet, section D3 ; matrices cadastrales (consultation février 2026), parcelles 764–765 et parcelles attenantes.

En 1862, la Société des Antiquaires de l'Ouest publie dans ses *Mémoires* une notice mentionnant La Roche-Mouhet parmi plusieurs « divers petits châteaux disparus ». L'énoncé est bref et sans ambiguïté : La Roche-Mouhet est dite « disparue sans laisser de souvenir ».[69]

La valeur de cette affirmation tient à l'identité même de ses auteurs. Les antiquaires avaient pour mission explicite d'identifier, de décrire et de conserver la mémoire des sites anciens. L'absence de description, de relevé ou même d'hypothèse architecturale revêt donc un sens précis. Au moment de leur enquête, aucun vestige identifiable ne subsistait qui pût être observé ou décrit comme structure cohérente. La Roche-Mouhet n'est pas classée comme ruine, vestige ou édifice transformé ; elle est simplement absente.[70]

Cette constatation s'accorde avec les données antérieures. Si le plan cadastral de 1829 représente encore une habitation, les matrices fiscales indiquent déjà un état de dégradation avancé. Quelques décennies plus tard, même cette trace matérielle s'est évanouie. Aucune source cartographique ou descriptive postérieure ne vient contredire le constat des antiquaires.[71]

Il importe également de préciser ce que cette disparition n'implique pas. Les sources ne signalent ni destruction violente, ni confiscation révolutionnaire, ni démolition volontaire attestée. Tout porte à croire à une érosion lente : abandon progressif, récupération des matériaux, intégration discrète du site aux terres agricoles environnantes. Un tel destin était fréquent pour les résidences rurales secondaires dont la fonction sociale s'était progressivement dissipée.[72]

Avec cette disparition, l'histoire documentaire de La Roche-Mouhet atteint son terme. Depuis son émergence comme résidence seigneuriale nommée au début du XVIe siècle, à travers son intégration au patrimoine des Vérines, sa consolidation dans la branche cadette des Martin et l'inversion dynastique de 1664 qui porta cette branche au premier rang, La Roche-Mouhet peut être suivie sur plus de trois siècles d'archives. Par la suite, sa fonction se réduit, son titre se résume à une désignation nominale, et sa structure matérielle glisse vers la ruine. La notice antiquaire du XIXe siècle confirme que cette trajectoire ne s'achève ni dans une transformation ni dans une reconversion, mais dans une extinction.[73]

[69] Société des Antiquaires de l'Ouest, *Mémoires*, 1862.
[70] Ibid.
[71] Cadastre napoléonien de Mouhet, 1829 ; absence de mentions ultérieures.
[72] Comparaison avec d'autres résidences rurales mineures disparues au XIXe siècle.
[73] Synthèse diachronique des sources.

ANNEXE 1 : ANNEXE CARTOGRAPHIQUE
Les photographies montrées à la Fig. 9 à la Fig. 14 sont de l'auteur.

Fig. 1. Atlas de Trudaine (v. 1745–1780) — Mouet et La Roche.



Fig. 2. Atlas de Trudaine (v. 1745–1780) — Mouet, La Roche, Maxou et Rodes.



Fig. 3. Carte de Cassini de la France (seconde moitié du XVIII[e] siècle) — Mouhet, La Roche, La Goutte-Bernard et Rode.



Fig. 4. Carte de Cassini de la France (seconde moitié du XVIII[e] siècle) — Secteur de Mouhet avec La Roche, La Goutte-Bernard, Aubignac et Rode.



Fig. 5. Légende de la carte de France de Cassini — Symboles pertinents pour l'interprétation des sites étudiés (d'après J.-L. Arnaud).



Fig. 6. Cadastre napoléonien de la commune de Mouhet, section D3, 1829 — La Roche.

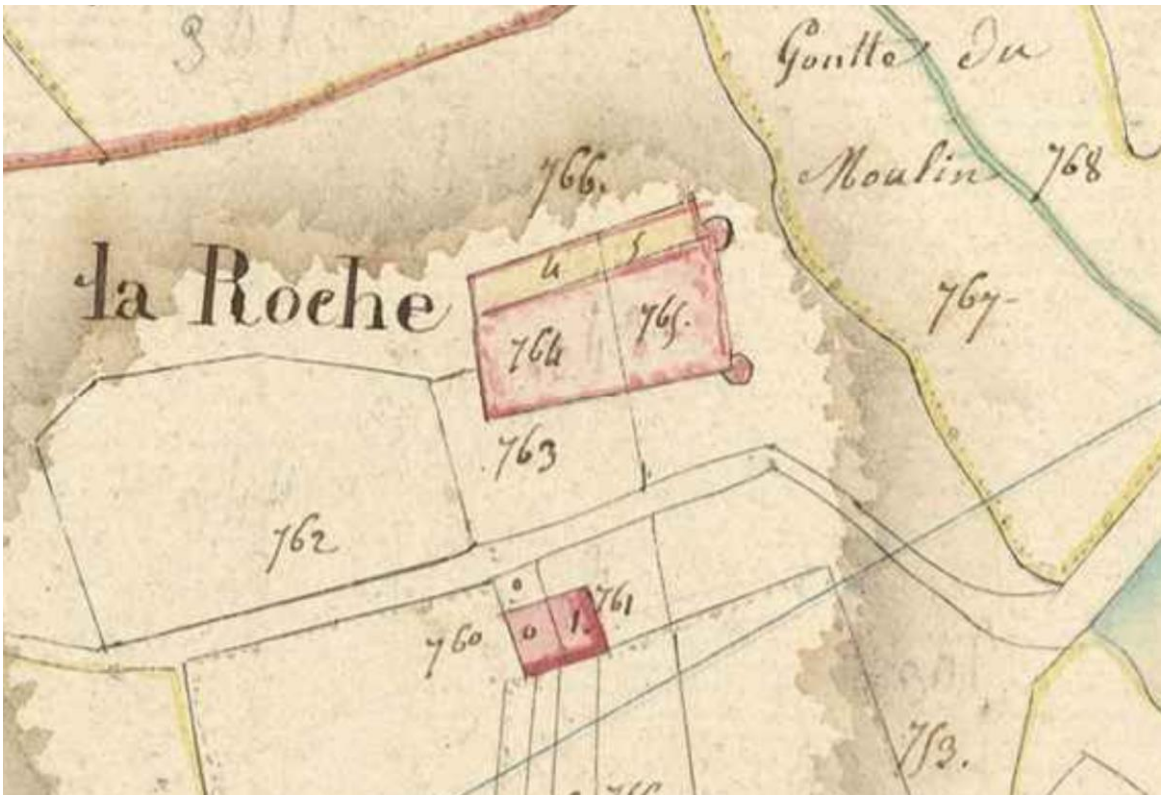


Fig. 7. Cadastre napoléonien de la commune de Mouhet, section D3, 1829 — La Roche et les deux Étangs de la Roche.

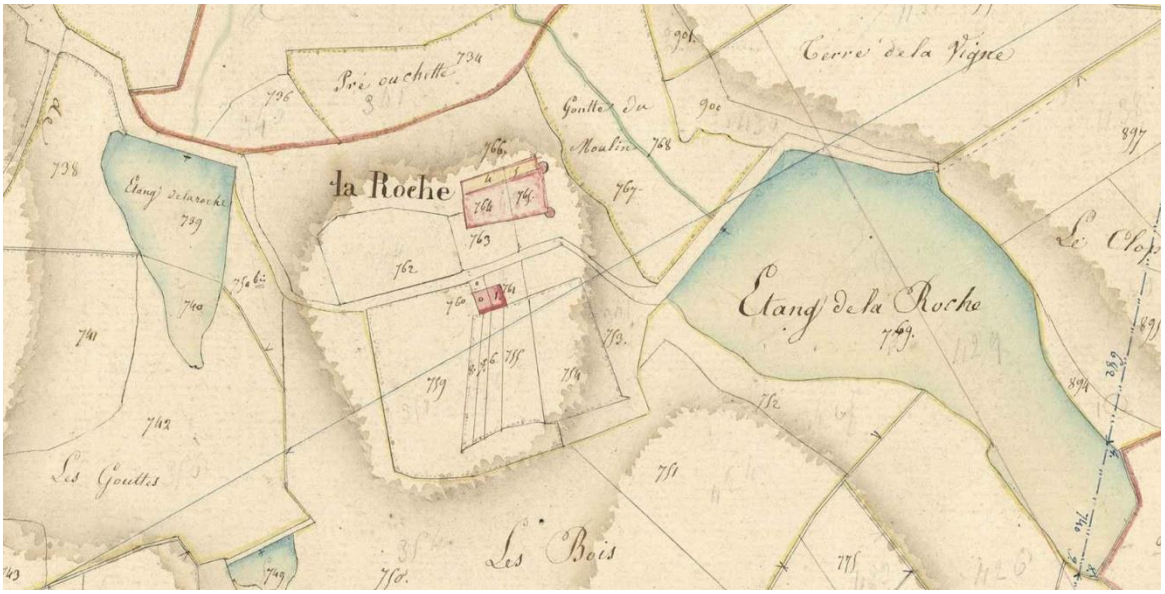


Fig. 8. Cadastre napoléonien de la commune de Mouhet, section D3, 1829 — La Roche, Mouhet, L'Ajonc, Mazou, Champalet.



Fig. 9. Le site de la résidence principale à La Roche (2026).



Fig. 10. Vue de La Roche jusqu'au ruisseau[74] (2026).



Fig. 11. Cascade dans le ruisseau[75] en contrebas de La Roche (2026).



[74] Ruisseau de la Roche, actuellement renommé Ruisseau de La Bazonnerie.
[75] Ibid.

Fig. 12. Affleurement rocheux sur la rive opposée du cours d'eau en contrebas de La Roche-Mouhet (2020).



Fig. 13. Affleurement rocheux sous La Roche-Mouhet (2026).[76]



[76] Il se peut qu'il s'agisse de la carrière de pierre pour les matériaux de construction, bien qu'aucune preuve écrite n'ait été trouvée.

Fig. 14. Digue de l'étang de la Chaume — Partie conservée à gauche, partie entaillée à droite (2020). Photographie de l'auteur.



Fig. 15. Superposition du cadastre napoléonien de Mouhet sur une vue satellitaire Google.[77] Réalisation de l'auteur.



[77] Le lac en haut de la vue Google a été créé après la période de cet article.

ANNEXE 2 – Maintenue de noblesse des frères Martin (26 mai 1634)[78]

Maintenue de noblesse pour Louis Martin, seigneur de La Goutte-Bernard (26 mai 1634)

Les présidans, lieutenant, esleuz, contrôleurs, conseillers du roy en l'élection du Blanc, veu par nous les tiltres et pièces représentées par Louis Martin, escuier, seigneur de La Gouttebernard, tant pour luy que pour Annet Martin, son frère, puisné, escuier, sieur de Chassenon et de La Roche de Mouhet, satisfaisant à nostre ordonnance du sixiesme de ce mois envoyée en la paroisse des Chezeaux, lieu de la demeure dud. sieur de La Gouttebernard, en exécution de l'édit du roy et déclaration sur icelluy du mois de janvier dernier, scavoir :

Le contract de mariage dud. Léonard Martin, escuier et aieul desd. Louis et Annet, avec damoiselle Françoise de Chamborant en date du treiziesme janvier 1535, signé Génébrias, not. royal ;

Autre contract de mariage de Jean Martin, fils dud. Léonard, avec damoiselle Françoise d'Aubusson du premier juin 1587, signé Boirrier et Laurent, not. ;

Autre contract de mariage dud. Jean et dud. Louis, son fils, avec damoiselle Lucrèce de La Touche et Silvine de Benaist, sa fille, du 20e aoust 1603, signé Laurant, not. royal ;

Le testament dud. Jean du cinquiesme may 1605, signé de Martevielle, par lequel il donne auxd. Louis et Annet, ses enfans, tous ses meubles et acquests ;

Ung contract en forme de transaction et partage entre lesd. Louis et Annet Martin, escuiers, du 11e novembre 1614, signé Delaforest, not. ;

Ung adveu rendu par Léonard Martin, escuier, seigneur de La Goutte Bernard, au seigneur vicomte de Brosse, de l'an 1463, signé Chavigny ;

Une permission concédée aud. Léonard Martin par le roy Louis onzième de fortifier la maison de La Goutte Bernard tout ainsi que bon luy semblera, en date de l'an 1484, signée par le roy, Tillar et scellée du grand sceau de cire verte sur lacs de soye verte et rouge ;

Ung certificat de service rendu au roy soubz Monseigneur le duc de Montpensier du 28e septembre 1568 ;

Une commission donnée par feu François, frère unique du roy, duc d'Anjou et seigneur de La Goutte Bernard, pour lever deux cens hommes françois pour conduire en Flandre, du 8e janvier 1579 ;

Ung passeport donné par Guillaume, prince d'Orange, du 18e juillet 1579 ;

Ung certificat du roy Henry troisième, pour services à luy rendus par ledit seigneur de La Goutte Bernard, du 4e mars 1588 ;

Autre certificat du duc d'Esquillon, grand chambellan de France, comme Louis Martin, escuier, seigneur de La Goutte Bernard, est receu gentilhomme de la chambre du roy, du 19e octobre 1610.

Tout veu et considéré et les conclusions des gens du roy, avons lesd. Louis et Annet Martin frères, seigneurs de La Goutte Bernard et Roche de Mouhet, envoyez de l'assignation baillée pour la représentation de leurs tiltres, et iceux maintenus en leurs privilèges et exemptions tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne feront acte desrogeant à noblesse.

Donné et faict en la chambre du conseil de l'élection du Blanc, le 26e jour de may 1634.

Lamoureux, greffier.

[78] « Maintenue de noblesse pour Louis Martin, seigneur de La Goutte-Bernard (26 mai 1634) », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 58 (1908), p. 264–265 (transcription d'un acte conservé aux archives de Mme de Kerninon).

ANNEXE 3 – Chronologie de La Roche-Mouhet dans son contexte territorial et dynastique

Date	Événement / Lignage / Portée structurale
1402	Jean de Mouhet mentionné comme détenteur de rentes aux Gouges (contexte territorial).
v. 1510	Anne de Mouhet, qualifiée dame de La Roche de Mouhet, épouse Jean de Vérines (transmission de la seigneurie dans la lignée des Vérines).
1526	Anne de Mouhet veuve ; continuité de la possession sous le nom des Vérines.
1540	Marguerite Martin (fille de Jean I^{er} Martin de La Goutte-Bernard) épouse Jacques de Vérines (constitution d'un lien d'alliance durable entre La Roche-Mouhet et la famille Martin).
1577	Jean II et Jacques de Vérines rendent hommage pour La Roche-Mouhet (attestation féodale assurée).
1584	Jacques de Vérines qualifié seigneur de La Roche de Mouhet lors du conseil tenu à la Maison Rouge (titulature documentée).
Avant le 15 mai 1590	Décès de Jacques de Vérines (terminus ante quem de la possession vérinoise).
18 mai 1590	Partage de la succession des Vérines ; La Roche-Mouhet disparaît ensuite de leur titulature.
v. 1590 – début du XVII^{e} siècle	Phase Delouche possible suggérée par l'historiographie régionale. (Martin Delouche / Michel Delouche), non confirmée à ce jour par des actes d'archives.
1590–1614	Intervalle de transmission au cours duquel La Roche-Mouhet passe de l'orbite des Vérines à la possession des Martin.
12 août 1614	Annet Martin qualifié seigneur de Chassenon et de La Roche-Mouhet (première attestation sûre dans la lignée Martin).
1642	Jean Martin III (seigneur de Chassenon et de La Roche-Mouhet) épouse Anne Couraud (renforcement des alliances au sein du réseau nobiliaire régional).
1662	Mariage de Louis Martin (héritier futur), qualifié seigneur de la Roche-de-Mouhet.
12 avril 1664	Inversion dynastique : extinction de la branche aînée de La Goutte-Bernard ; Louis (issu de la branche de Roche-Mouhet) hérite du siège principal.
1669	Confirmation de noblesse des enfants de Jean Martin III à Bourges (reconnaissance juridique incluant la titulature de La Roche-Mouhet).
1679	Décès de Louis Martin ; La Roche-Mouhet se maintient dans les branches collatérales (Joseph Martin, seigneur de l'Ajonc et de La Roche-Mouhet).
1707	Inhumation de Louis Martin dans la chapelle familiale ; persistance de La Roche-Mouhet dans la titulature.
1755	Indivision : La Roche-Mouhet partagé avec la branche de Peudemont (dilution administrative).
1796	« M. de La Roche-Mouhet » (Pierre Martin) mentionné dans un récit révolutionnaire (désignation personnelle détachée de la possession effective).
1829	Le cadastre napoléonien enregistre l'habitation de La Roche-Mouhet ; les matrices décrivent le bâtiment en état de ruine ; les étangs sont classés comme pêcheries.
1862	La Société des Antiquaires de l'Ouest mentionne La Roche-Mouhet comme « disparu sans laisser de souvenir » (disparition matérielle complète).

ANNEXE 4 – Acte du 3 mai 1584 (Assemblée de Maison-Rouge)[79]

Jacques de Verines est mentionné dans un acte juridictionnel daté du 3 mai 1584, conservé dans la *Généalogie de la Maison de Pot, en Berry, Bourgogne et Poitou* (Paris, 1782), p. 43. Ce document rapporte une assemblée tenue en la juridiction de Mondon afin de pourvoir à la tutelle de Mathurin Pot, écuyer, seigneur de Marineys et de Maison-Rouge, déclaré infirme et hors d'état d'administrer ses biens.

L'acte énumère nominativement les nobles convoqués pour délibérer sur l'administration de la personne et des biens dudit Mathurin Pot. Parmi eux figure :

Jacques de Verines, écuyer, seigneur de La Roche-de-Mouhet.

La désignation suit la formule usuelle de l'époque : nom, qualité, titre territorial. Elle est identique à celle employée pour les autres comparants. Certains sont qualifiés de chevaliers des ordres du roi ou possèdent plusieurs seigneuries ; d'autres, comme Verines, sont simplement désignés comme écuyers titulaires d'une terre déterminée. Cette présentation confirme qu'en 1584 La Roche-de-Mouhet constituait une seigneurie reconnue et que son titulaire appartenait à la noblesse admise.

L'assemblée n'avait pas un caractère honorifique mais strictement juridique. Les assemblées de parents intervenaient lorsque l'un des membres d'une famille noble se trouvait empêché de gérer ses affaires. Leur fonction était de préserver le patrimoine, d'assurer la continuité de l'administration seigneuriale et d'éviter toute contestation extérieure. La participation était réservée aux parents reconnus et jugés capables d'exercer cette responsabilité collective. La présence du seigneur de La Roche-de-Mouhet atteste ainsi son intégration au réseau de parenté et d'alliance de la maison de Pot.

Le texte précise que les comparants déclarèrent être d'âge suffisant, procédèrent à l'élection des tuteurs et signèrent la délibération, laquelle fut ensuite signifiée aux créanciers. Jacques de Verines apparaît donc comme membre effectif d'un corps nobiliaire légalement constitué, agissant dans le cadre d'une juridiction établie.

La date de 1584, au cœur des troubles des guerres de Religion, renforce l'intérêt de cette mention. Dans un contexte d'instabilité politique et militaire, la cohésion des réseaux nobiliaires constituait un facteur essentiel de maintien des patrimoines et de l'autorité locale. L'inclusion du seigneur de La Roche-de-Mouhet dans cette assemblée montre qu'il était reconnu comme partie prenante de la société nobiliaire régionale.

La comparaison avec d'autres seigneuries citées dans le même acte — La Motte-de-Tersanne, Les Bastiers, Champeron, Coilière ou La Pallissot — confirme cette position. Toutes sont présentées selon une formule identique, ce qui suggère un rang seigneurial comparable.

Dans le Berry de la fin du XVI^{e} siècle, les seigneuries se répartissaient entre grands ensembles territoriaux, seigneuries intermédiaires et fiefs de moindre importance. La Roche-de-Mouhet paraît relever de cette catégorie intermédiaire : elle ne figure pas parmi les principales possessions énumérées dans le discours préliminaire de la généalogie, mais elle apparaît néanmoins comme une terre pleinement reconnue, intégrée aux structures juridiques et sociales de la noblesse locale.

L'acte du 3 mai 1584 constitue ainsi un témoignage précis et daté de l'existence de La Roche-de-Mouhet comme seigneurie établie à la fin du XVI^{e} siècle, et de la participation de son titulaire, Jacques de Verines, à la vie institutionnelle et nobiliaire de la région.

[79] Barthélemy de Chamborant de Drou, *Généalogie de la maison de Pot en Berry, Bourgogne et Poitou*, Paris, P.-G. Simon, 1782, p. 43 (source généalogique imprimée du XVIII^{e} siècle, fondée sur des actes aujourd'hui en partie disparus).

Bibliographie

Sources primaires

Sources d’archives et cartographiques

• Archives départementales de l’Indre. Cadastre napoléonien de la commune de Mouhet, section D3, 1829, cote 3 P 134/23.

• Archives nationales. Atlas de Trudaine pour la généralité de Bourges, n° 303, Cher–Indre, route de Paris à Toulouse, cote CP/F/14/8459 (v. 1745–1780).

• Dufort de Cheverny, Jean-Nicolas. Mémoires sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI et sur la Révolution, t. II. Paris, 1886.

• Institut national de l’information géographique et forestière (IGN) et Bibliothèque nationale de France (BnF). Carte de Cassini (feuilles gravées et aquarellées, exemplaire dit « Marie-Antoinette »), XVIIIe siècle.

Travaux imprimés secondaires

Travaux de sociétés savantes et études régionales

• Arnaud, Jean-Luc. « Légende de la carte de France de Cassini », 2024, p. 380–383. HAL : hal-04968505.

• Drouault, Roger. Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles. 1907 ; 2e éd., 1961.

• Ducourtieux, Paul. « Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles ». Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 1905, p. 257–267.

• Ducourtieux, Paul. « Notices généalogiques et historiques ». Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 1906.

• Indre, Conseil général. Rapports et délibérations du Conseil général de l’Indre. Châteauroux, 1866.

• Marsaud, Colette. Monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles. 1985 ; 3e éd., 2015.

• Muchembled, Robert. Passions de femmes au temps de la reine Margot. Paris : Seuil, 2003.

• Société archéologique et historique du Limousin. Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. 58, 1908.

• Société des Antiquaires de l’Ouest. Mémoires, Poitiers, 1862 (« Divers petits châteaux disparus »).

Études environnementales et géographiques

• Touchart, Laurent. « La définition de l’étang en géographie limnologique ». In Géographie de l’étang : des théories globales aux pratiques locales. Paris, L’Harmattan, 2007, p. 13–53. HAL : hal-02076272.

Ouvrages généalogiques et nobiliaires

• Beauchet-Filleau, Henri. Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou, t. II. Poitiers, 1895.

• Chamborant de Drou, Barthélemy de. *Généalogie de la maison de Pot en Berry, Bourgogne et Poitou*. Paris : P.-G. Simon, 1782.

• Ruchaud, Jean-Louis ; Louis de Vasson ; Madeleine Lepetit ; Jean Bonhomme de Montaigut ; et Fernand Gaudy. *Généalogies limousines et marchoises*, t. II. Mayenne : Yves Floch, 1984.

• Viton de Saint-Allais, Nicolas. Nobiliaire universel de France, t. XV. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1872–1878.

Sources numériques et travaux inédits

• Barrault, Philippe. Communication personnelle et notes de recherche inédites, 2026.

• Geneanet. Geneanet, base de données généalogique en ligne (consultée pour concordances généalogiques, vérifiées par recoupement avec les sources imprimées).

Abstract (English)

La Roche-Mouhet was a minor seigneurial residence situated within the territory of Mouhet, at the historical boundary of Berry, Marche, and Limousin. Although absent from explicit medieval documentation, it emerges in the early sixteenth century as a named seigneurial site following its transmission from the Mouhet family to the Vérines lineage. A subsequent alliance in 1540 between the Vérines and the Martins of La Goutte-Bernard created a durable affinal link that shaped the later history of the estate.

This study combines cartographic analysis (Atlas de Trudaine, Cassini map, Napoleonic cadastre), cadastral matrices, genealogical reconstruction, and narrative sources to reconstruct the trajectory of the site. Between 1590 and 1614, La Roche-Mouhet passed into the Martin family and became the territorial anchor of a cadet branch. In 1664, that branch inherited La Goutte-Bernard, effecting a dynastic inversion that briefly elevated La Roche-Mouhet to structural importance within the lineage, even if it never rivalled its senior seat architecturally.

By the mid-eighteenth century, La Roche-Mouhet entered a phase of indivision and administrative dilution. During the Revolutionary period, the name survived as a personal designation detached from effective territorial authority. The Napoleonic cadastre of 1829 confirms the continued existence of the dwelling, already in decline, and nineteenth-century antiquarian testimony records its complete disappearance by the 1860s.

La Roche-Mouhet thus illustrates the life cycle of a minor rural seigneurial residence: territorially anchored, dynastically significant at key moments, gradually reduced to a nominal designation, and ultimately erased from the physical landscape without monumental survival.

Mots-clés (français)
La Roche-Mouhet; Mouhet; confins Berry–Marche–Limousin; résidence seigneuriale secondaire; transmission seigneuriale; branche cadette; inversion dynastique (1664); famille de Vérines; famille Martin; indivision (1755); cartographie historique; cadastre napoléonien (1829); déclin seigneurial rural; disparition du site.

Keywords (English)
La Roche-Mouhet; Mouhet; Berry–Marche–Limousin borderlands; minor seigneurial residence; seigneurial transmission; dynastic inversion (1664); cadet branch succession; Vérines family; Martin family; indivision (1755); historical cartography; Napoleonic cadastre; rural site disappearance.

John Waples, Mouhet, mars 2026. Rev. 6